

NOTE SUR LA FERTILITE DES SOLS ALLUVIAUX
DES PLAINES DE MELE ET TAGABE (VATE)

-par P. QUANTIN-

Les plaines de MELE et TAGABE sont couvertes en majeure partie d'alluvions anciennes stratifiées et très épaisses (plus de 10m) provenant en majeure partie de l'érosion des tufs volcaniques (dacitiques) et des sols bruns des collines environnantes. L'âge des sols étant probablement récent, leur texture est sablo-argileuse. Cependant leur degré d'évolution est déjà suffisant pour qu'ils soient fertiles. Ainsi le niveau de leurs éléments fertilisants est nettement suffisant:

argile	:	16 %	
matière organique totale	:	5 à 7 %	
azote total	:	3 à 4 %	
pH (eau)	:	5,7 à 6,3	
CaO échangeable	:	8 à 15	mg pour 100 gr
MgO échangeable	:	2,5 à 3	mg pour 100 gr
K ₂ O échangeable	:	0,8 à 1	mg pour 100 gr
Capacité d'échange de cations:	20 à 22		mg pour 100 gr
P ₂ O ₅ assimilable (Truog)	:	50 à 120	p.p.m.
K ₂ O réserve (attaque NO ₃ H)	:	0,7 à 1,3 %	
P ₂ O ₅ réserve (attaque NO ₃ H)	:	1 à 1,7 %	

On peut considérer que les teneurs en chaque élément important: azote, calcium, magnésium, potassium et phosphore, est normalement suffisante et bien équilibrée l'une par

.../...

rapport à l'autre. Cet équilibre s'est maintenu après de nombreuses années d'exploitation traditionnelle: cocotier et élevage. Il n'est pas impossible qu'une légère fumure azotée et potassique complémentaire se révèle intéressante pour accroître légèrement la production du cocotier; mais à première vue, elle ne semble pas nécessaire.

Cependant quelques réserves pourraient être faites sur les propriétés physiques des sols de MELB et TAGABE. Bien que peu argileux ils ont tendance à devenir rapidement trop lentement perméables et asphyxiants en période de pluies fréquentes. Leur structure est fragile et ils sont sans doute sensibles au tassement occasionné par le pacage du bétail. Il serait certainement intéressant d'entretenir la perméabilité et le bon état structural du sol superficiel (20 à 30 cm de profondeur) par des façons culturales périodiques. Un bon drainage général sera toujours à contrôler.

Décembre 1967